

**INNOVATIVE RESOURCES MANAGEMENT**



**QUATRIEME CONFERENCE DES  
ECOSYSTEMES FORESTIERS DENSES  
HUMIDES D'AFRIQUE CENTRALE**

*Du 11 au 13 Juin 2002 a Kinshasa en RDC*

**Dr Zéphirin MOGBA**

**KINSHASA, JUIN 2002**

INTRODUCTION GENERALE

Du 01 au 03 Juin s' est tenue a Kinshasa en République Démocratique du Congo, la quatrième Conférence des Ecosystèmes Forestiers Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) dans la salle du Congo du Grand Hôtel. Cette conférence a vu la participation des parties prenantes locales, nationales et internationales utilisatrices ou intervenant dans les initiatives de conservation (CARPE, WWF, GTZ, UICN,) de développement (ONG et Projets) et de recherche et d'enseignement ( CIRAD, Université Libre de Bruxelles, Ecoles africaines sous régionales de formation en foresterie).

La CEFDHAC est une initiative des pays d'Afrique centrale partageant les écosystèmes forestiers denses humides du bassin du Congo. Ce sont le Cameroun, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Gabon, le Congo, la République Démocratique du Congo, Sao Princes et le Tchad. Innovative Resources Management était représenté a ce forum sous régional par Zéphyrin MOGBA charge de la coordination des activités de terrain dans le bassin du Congo.

## I. OBJET DE LA CONFERENCE

La quatrième CEFDHAC a eu pour thème central: « **Concilier la gestion des écosystèmes forestiers denses humides d'Afrique centrale et la lutte contre la pauvreté** ». Il s'agit de rechercher les synergies susceptibles d'être établies entre les politiques forestières nationales et les stratégies de lutte contre la pauvreté dans le bassin du Congo au regard de nombreuses interventions des acteurs et partenaires nationaux et extérieurs( ONG, Institutions, Secteur privé forestier et autres).

La CEFDHAC est un forum écologique international biennal au sein duquel les recommandations et résolutions sont prises par consensus. Les trois premières assises se sont respectivement tenues a :

- Brazzaville au Congo en 1996
- Bata en Guinée Equatoriale en Juin 1998
- Bujumbura au Burundi en Juin 2002

Les objectifs assignés et atteints par ces 3 foras étaient focalisés sur la nécessité de privilégier l'émergence d'une vision commune et la bonne gouvernance dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

## II. LES ACTIVITES DE LA CONFERENCE

Au total, il y a eu 17 communications en plénière se répartissant à travers les quatre sous thèmes dégagés à partir du thème central.

**Sous thème 1 : Enjeux et impacts des politiques nationales, régionales et internationales sur les coûts et bénéfices de la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale.**

*. Le but poursuivi était de rechercher les synergies entre les initiatives et partenaires intervenant dans le bassin du Congo en matière de conservation et de développement durable .Des présentations sur des sujets pertinents comme l'appropriation et la mise en œuvre des conventions internationales par les populations, le marché du carbone, le commerce, la conservation ex situ, les ressources génétiques et la propriété intellectuelle ont été faites.*

**Sous thèmes 2 : Les conflits armés et la préservation des ressources naturelles en Afrique centrale.**

*Les réflexions se sont portées sur la destruction des ressources naturelles consécutives aux nombreux conflits armés auxquels les pays concernés par la CEFDHAC sont aujourd'hui confrontés à des degrés divers et sur les perspectives de gestion durable des écosystèmes forestiers.*

**Sous thème 3 : Aménagement des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à l'ère de la mondialisation.**

*Ici, les aspects relatifs à l'aménagement des concessions forestières, les redevances forestières, l'exploitation à faible impact, l'aménagement et la gestion des forêts communautaires et communales et leur impact sur la lutte contre la pauvreté, la certification et le code de déontologie pour la gestion durable des concessions forestières en Afrique.*

**Sous thème 4 : Partenariat forestier et gestion durable.**

*Les questions liées aux partenariats forestiers, à la gestion participative concertée, à la gouvernance et à la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ont été abordées.*

Les journées du 11 et 12 Juin ont été surtout marquées par les travaux en groupe. En somme, 5 groupes de travail ont été constitués. Innovative

Resources Management est intervenu surtout dans les travaux en groupe dont la présidence des débats a été confiée à son représentant Zéphirin MOGBA pour le groupe IV, intitulé **Partenariat forestier et Développement**.

L'expérience en cours de IRM en matière de **Partenariat et Coalition** à travers le projet CREDP au Congo Démocratique a été échangée et partagée avec les 30 membres de la dite commission. Ce qui a permis à la commission d'avoir une vision commune dans l'approche partenariale de la problématique d'intégration du secteur privé forestier auprès des communautés locales et autochtones dans les processus d'aménagement, de gestion, d'exploitation et perspectives de valorisation des produits forestiers autres que le bois (PFNL).

### III. LES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE

La concertation organisée en marge des travaux en plénière par les Ministres en charge des forêts dans les pays membres de la CEFDHAC sur les Statuts de cette institution sous régionales, ont conduit à des amendements et modifications suivantes avant son adoption :

1. La CEFDHAC est reconnue comme responsable d'animation et d'organisation des forums sous régionaux, nationaux et ses réseaux spécialisés;
2. La complémentarité entre la CEFDHAC et la COMIFAC a été confirmée;
3. L'UICN reste l'organe de facilitation;
4. L'agence de facilitation ne fait pas partie des organes de la Conférence; ses attributions ont été redéfinies;
5. Création d'un nouvel organe appelé Coordination dont le siège sera basé à Brazzaville en République du Congo;
6. Suppression de l'organe suivant : le Conseil;
7. Le Président en exercice et l'Agence de facilitation sont chargés d'analyser les modalités opérationnelles pendant l'intersession.

Deuxièmement, les travaux en groupe ont donné lieu à des recommandations devant être orientées dans le futur les actions de la CEFDHAC à savoir :

1. Encourager la mise en œuvre effective des différentes conventions dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté ratifiées par les Etats d'Afrique centrale.
2. Renforcer le Programme Parc pour la Paix en l'élargissant à d'autres aires protégées et en mettant en place un programme de développement des capacités des militaires et du personnel de conservation sur la gestion durable des ressources naturelles en temps de conflits;
3. Initier un programme de sécurisation des moyens d'existence des populations autochtones des pays d'Afrique centrale avec l'appui des partenaires au développement.
4. Faciliter la capitalisation des résultats de la recherche- développement et des leçons apprises des expériences de terrain dans les pratiques de gestion durable des écosystèmes forestiers;
5. Faciliter l'élaboration d'un cadre juridique en vue d'institutionnaliser dans les pays membres de la CEFDHAC, le partenariat entre le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans la gestion, l'exploitation et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux;
6. Promouvoir la gestion participative dans les pays de la CEFDHAC y compris l'élaboration par les Etats d'un cadre juridique appropriée en tant qu'approche permettant de répondre à la fois aux besoins de gestion durable des ressources naturelles et aux préoccupations de la lutte contre la pauvreté;
7. Initier et faciliter les fora aux niveaux local et national au bénéfice des différentes parties prenantes impliquées dans la CEFDHAC;
8. Promouvoir la mise en œuvre des initiatives d'aménagement intégrant les approches novatrices ( exploitation à faible impact, certification, code de déontologie) et contribuant à garantir les moyens d'existence durable des populations (domestication des espèces animales et végétales).
9. Finaliser le développement des propositions des projets inscrits dans les priorités du PAS et solliciter l'appui des donateurs pour les financements nécessaires à la mise en œuvre du PAS

10. Promouvoir les pratiques responsables de la gestion de la faune dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières.

Par ailleurs, la conférence a recommandé aux donateurs de soutenir la CEFDHAC et ses partenaires dans la mise en œuvre des recommandations issues de la présente session. Les statuts de la CEFDHAC ont été examinés et adoptés à l'unanimité après amendements des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale.

## **CONCLUSION GENERALE**

La quatrième CEFDHAC a connu une participation active des pays membres. Le Congo qui a par le passé suspendu sa participation, a regagné la conférence en envoyant son Ministre en charge des forêts. Les Parlementaires, les représentants du secteur public et privé, des ONG, des populations locales et autochtones ont été aussi représentés.

IRM a déposé sa communication portant sur le Partenariat et la Coalition dans l'exécution du projet CREDP au Congo Démocratique auprès de l'UICN qui assure l'Agence de facilitation de la CEFDHAC pour publication dans les actes de la Conférence.

Enfin, les demandes officielles des pays membres d'abriter les prochaines sessions de la CEFDHAC ont été reçues. Le calendrier ci-dessous a été adopté comme suit :

1. Cinquième Session à BANGUI, en RCA en 2004
2. Sixième session à LIBREVILLE au GABON en 2006
3. Septième session à DJAMENA au TCHAD en 2008
4. Huitième session à SAO TOME et PRINCIPE en 2010.